



Institut National
de l'Économie
Circulaire

COMMISSION CONSTRUCTION CIRCULAIRE

Simplification

07.05.2024



Contexte

- ***Le projet de loi de simplification de la vie économique arrive devant le Parlement***

Voulu par le gouvernement dans le cadre du plan d'action "Simplification !", ce texte de loi comprend des chapitres dédiés à la transition écologique et à la commande publique.

L'INEC va faire des propositions sur plusieurs aspects notamment dans les domaines de l'industrie circulaire.

- ***Il existe des freins au déploiement de l'économie circulaire dans le secteur de la construction***

Risque assurantiel peu pris en compte s'agissant de l'utilisation des biens et matériaux issus du réemploi.

Les règles visant à développer le réemploi dans le secteur du BTP se heurtent aux dispositions de la loi MOP.

- ***Le projet de loi simplification doit permettre de lever ces freins***

Les mesures de simplification doivent participer à la facilitation de la construction circulaire.

Propositions de l'INEC pour la simplification de la construction circulaire

- ***Simplifier le régime de responsabilité pour les acteurs du BTP afin de couvrir de la même manière les acteurs allant vers davantage de réemploi***
- Recommander aux pouvoirs publics de clarifier les obligations de traçabilité pour les producteurs, les distributeurs et les détenteurs pour mieux répartir les responsabilités
- Travailler sur des labels pour aider les professionnels à standardiser les procédures et à identifier les bons interlocuteurs
- Inciter les pouvoirs publics à publier une charte et un guide sur la responsabilité des matériaux réemployés dans le secteur de la construction
- Travailler sur la mise en place d'une filière identifiée et organisée de plateforme de matériaux afin de sécuriser les acheteurs
- Développer une offre de garanties commerciales contractuelles pour pallier l'insuffisance des assurances

Propositions de l'INEC pour la simplification de la construction circulaire

- *Engager la refonte de la loi MOP*
- Donner la possibilité aux concepteurs de travailler le plus tôt possible de manière collaborative pour intégrer l'ensemble des contraintes de mise en œuvre et de logistique chantier.
- Intégrer des considérations environnementales dans les missions complémentaires et réglementées présentées dans les décrets pour faciliter le recours au réemploi.



Institut National
de l'Économie
Circulaire

Echange